

Ville de Grigny

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
et des Décisions du Maire**

Séance du Lundi 27 février 2017

L'An deux mille dix-sept, le lundi 27 février, à 20 H 00 le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents : 21

P. RIO – D. ATIG - F. OGBI - Y. LEBRIAND - S. LAATIRISS – C. TAWAB KEBAY - P. TROADEC - A. ZERKAL - S. BELLAHMER - P. LOUISON – J. BORTOLI - C. VAZQUEZ - F. NDOMBELE - M. SOILIH - Y. BOUKANTAR - M. AUBRY – C. MABANZA - T. DIAWARA - L. HERGAUX - S. GIBERT – S. GAUBIER -

Absents excusés représentés : 9

E. ETE représentée par Y. LEBRIAND - M. GAMIETTE représenté par P. LOUISON - A. QUAROUAGH représenté par C. TAWAB KEBAY - M. RAMI représentée par C. VAZQUEZ - Y. ITOUA représentée par F. OGBI - I. GRENOUILLAT représentée par P. RIO - G. BAGAVANE représenté par S. LAATIRISS - C. M' PIANA représentée par S. GIBERT - D. DIARRA représentée par S. GAUBIER

Absents : 5

C. RENKLICAY - S. BENDIAB – G. BINOIS - K. OUKBI - A. LAMOTTE

Délibération N° DEL-2017-0013 : Protocole de préfiguration relatif au projet de Renouvellement Urbain des Quartiers Grande Borne/Plateau et Grigny/2 situés à Grigny et Viry-Châtillon, cofinancé par l'ANRU – Approbation et signature.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 21 février 2014 de programmation de la ville et de la cohésion urbaine,

Vu l'arrêté du 29 avril 2015 relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés en priorité par le nouveau programme national de renouvellement urbain,

Vu la délibération DEL-2015-084 autorisant le Maire à signer le contrat de ville Grigny/ Viry-Châtillon - Les Lacs de l'Essonne

Vu l'avis du comité d'engagement du 7 novembre 2016, recommandations pour la finalisation du protocole de préfiguration,

Considérant que le contrat de ville identifie les quartiers qui peuvent faire l'objet d'un projet de renouvellement urbain cofinancé par l'Agence nationale de rénovation urbaine, et développe la stratégie d'intervention relative au devenir de ces quartiers,

Considérant que le PRU 1 est en phase de finalisation et qu'il est nécessaire de mener des études permettant de poursuivre le développement du Territoire par la définition d'un Nouveau Projet de Rénovation Urbaine,

Considérant que ces études doivent à la fin de 18 mois permettre de signer la convention de Rénovation Urbaine, qui devra tenir compte de la feuille de route Grigny 2030,

Après en avoir délibéré,

Approuve le protocole de préfiguration de Grigny et Viry-Châtillon du projet de renouvellement urbain Grande Borne/Plateau et Grigny 2 de cofinancé par l'ANRU, ainsi que ses annexes.

Autorise le Maire ou l'élu ayant délégation dans le domaine concerné à signer le protocole de préfiguration ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Autorise le Maire à solliciter auprès de l'Etat, l'ANRU, le groupe Caisse des Dépôts et tout autre partenaire, les financements nécessaires à la mise en œuvre dudit protocole de préfiguration.

Autorise le Maire ou, en cas d'empêchement, l'élu ayant délégation dans le domaine concerné, à signer tous documents nécessaires à l'obtention de ces subventions.

Autorise le Maire à lancer l'étude d'Analyse des besoins et diagnostics des équipements nécessaires sur le périmètre du NPRU.

Ainsi délibère les jour, mois et an susdits,

Le Maire,

Philippe RIO

Vote : à l'unanimité.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le :

Transmis en Préfecture le : 03/03/2017